



MUNICIPALITE  
DE  
1613 MARACON

Maracon, le 31 août 2023

## **PREAVIS MUNICIPAL NO. 06/2023 concernant une demande de crédit de CHF 520'000.00 pour la rénovation et l'amélioration du collège de Maracon**

---

Au Conseil général  
De Maracon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Préambule**

Le collège de Maracon occupe une place centrale dans notre commune, ceci en raison de la présence du bureau communal et de la salle de Municipalité. De plus, la commune y possède trois appartements appréciés par les locataires.

Ce bâtiment a abrité pendant plusieurs générations les élèves de nos villages, jusqu'à l'arrêt, regretté de tous, des deux classes 1 à 4P.

Depuis, la Municipalité a étudié plusieurs possibilités et vous propose, par ce préavis, sa solution. Au vu de la quantité de travail du présent projet, la réflexion de la rénovation de la toiture et la pose de panneaux solaires n'est pas perspicace mais une étude plus approfondie sera faite lors des travaux de crépissage.

### **2. Projet**

Suite au départ des deux classes, la Municipalité vous propose de :

- Assainir les anciens WC et du sous-sol (pression d'eaux souterraines) ;
- Remplacer les balcons en raison de l'usure du bois (2eme étage) et du pont thermique (1<sup>er</sup> étage) ;
- Refaire les crépis extérieurs et les peintures des locaux communs du bâtiment ;
- Changer les anciennes fenêtres et entretien des radiateurs ;
- Réaffecter la classe de l'étage en cabinet médical et local d'archive communal ;

Actuellement, la dette sur ce bâtiment est de CHF 0.00.

### 3. Organisation des travaux

Si le projet est accepté par le Conseil Général, les travaux seront réalisés dès 2024.

### 4. Estimation des coûts

Désignation	Montant
Remplacement des balcons et aménagements extérieurs	75 000.00
Assainissement du sous-sol (sol WC + cave)	40 000.00
Travaux intérieurs de menuiserie	20 000.00
Rénovation du crépissages des façades	70 000.00
Plus-value pour le traitement des molasses des tablettes de fenêtres	5 000.00
Echafaudage pour crépissage	35 000.00
Changements des thermostats + peinture radiateurs dans les anciennes classes	10 000.00
Changements des anciennes fenêtres	64 000.00
Peinture des murs (corridor, couloir)	10 000.00
Montage d'un doublage pour création local d'archives	6 000.00
Nettoyage fin de chantier	10 000.00
Contrôle électricité	10 000.00
Diagnostic amiante	10 000.00
Rafraichissement de l'appartement 1er gauche (ex. salle de classe de l'étage)	50 000.00
TVA	33 600.00
Réserve environ 15%	71 400.00
<b>TOTAL</b>	<b>520 000.00</b>

### 5. Financement et amortissement

#### Demande de crédit

En regard de ce qui précède, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 520'000.00.

#### Amortissement :

Selon les règles de la comptabilité des communes, cet investissement devrait être amorti sur 30 ans maximum. Ce qui représentera une charge au compte de fonctionnement de l'ordre de CHF 17'340.00 dès l'exercice qui suivra la fin des travaux.

Pour info, ce montant est largement compensé par les loyers encaissés soit CHF 49'000.00 par année.

Le financement se fera par emprunt bancaire ou par trésorerie courante, selon les disponibilités communales au moment de la dépense.

## 6. *Dispense d'enquête*

Ce projet d'entretien ne demande qu'une enquête restreinte, en raison de son emplacement en zone d'utilité publique et de son faible impact. Cette dernière sera soumise à une autorisation municipale dès acceptation du dossier par le Conseil général.

## 7. *Conclusion*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL GENERAL DE MARACON

- vu le préavis municipal no. 06/2023 du 31 août 2023 ;
- ouï le rapport de la commission des bâtiments ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- d'accepter la rénovation et l'amélioration du collège de Maracon ;
- de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 520'000.00 ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par emprunt bancaire ou par trésorerie courant, selon les disponibilités communales.

Le Syndic  
Didier Fattebert

Au nom de la Municipalité



La secrétaire  
Catherine Gaillard

**Municipal responsable : Marc Visinand, municipal en charge des bâtiments**